

## Cahier des charges Trophée des Collèges 2021-2022

### OBJECTIFS

- Redynamiser la formule et mettre en valeur le plan voile scolaire du département
- Impliquer l'ensemble des bases nautiques qui accueillent les collèges du département
- Simplifier les déplacements et augmenter les temps de pratique
- Valoriser au travers d'une sélection la représentation d'un collège, d'une commune et d'une base nautique
- Proposer des formules de sélections accessibles aux collégiens bénéficiant ou ayant bénéficié du Plan voile ou inscrits à l'AS de leur collège
- Valoriser une finale départementale représentative de tout le territoire

### LE TROPHEE DES COLLEGES, NOUVELLE FORMULE

- Chaque base nautique accueillant des collèges organise une « Sélective » un mercredi après-midi.
- Un professeur d'EPS référent présent lors de la sélective est désigné par les enseignants, sachant que le partenariat Club/Etablissement scolaire doit inciter à une participation des enseignants ayant effectué un cycle voile
- Le nombre de représentant « volontaire » par classe est fixé au prorata du nombre de classes accueillies sur l'année scolaire, et en fonction des matériels disponibles
- Chaque club est libre d'organiser la sélective autour d'une formule simplifiée priorisant des trajectoires et des manœuvres simples (relais – raid ...)
- A l'issue de cette sélective, deux équipages de deux personnes sont sélectionnés pour représenter leurs établissements et leurs communes à la « Finale du Trophée des Collèges »

*Exemple : Une base disposant de 12 catamarans ; accueillant 12 classes/an, propose 4 représentants par classe et organise un relais sous forme de raid entre deux zodiacs*

### DATES ET HORAIRES

- Sélective : un mercredi après-midi **au plus tard le 04 mai 2022**.

Déroulement :

13h00 : arrivée des collégiens et enseignants	16h15 : retour à terre
14h00 : départ sur l'eau	16h45 : remise des prix et goûter
14h15 : navigation	17h00 : fin de journée

- Finale : la journée du mercredi 25 mai 2022 (date de report le 1er juin) de 9h30 à 16h30 (lien en attente de confirmation).

### CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Sont autorisés à concourir les collégiens participant ou ayant participé à la voile scolaire, et/ou à une activité AS voile le mercredi.  
Sont exclus les élèves licenciés FFV ayant participé à une régata de grade 5A et moins.
- Chaque élève doit être licencié dans une association sportive scolaire pour l'année scolaire en cours .

**Comité Départemental de Voile des Alpes-Maritimes**

Quai du Port abri - Rue du capitaine de Frégate Vial - 06800 Cagnes-sur-Mer

Tél : 04 93 14 13 87 - Port : 06 18 75 28 83 - [tropheedescolleges.cdv06@gmail.com](mailto:tropheedescolleges.cdv06@gmail.com) - [www.cdvoile06.fr](http://www.cdvoile06.fr)

### REPARTITION DES COLLEGES

- Les collèges participent à la sélective au sein de la base nautique qui les accueille.
- Si un collège effectue ses cycles sur plusieurs bases nautiques, il définira en concertation avec les clubs une seule base pour la sélective

### LES DEPLACEMENTS

- Sélective : Les déplacements des collégiens sont organisés par les enseignants d'EPS.
- Finale : Les équipages sélectionnés et leurs enseignants auront la possibilité de bénéficier d'un transport collectif organisé par l'UNSS.

### SUPPORTS

- La base nautique propose une flotte identique de Catamaran.
- Les supports sont utilisés conformément à une pratique traditionnelle

### INSCRIPTIONS

- Sélective : le professeur d'EPS référent du collège inscrit les élèves directement auprès de la base nautique.
- Finale : Le professeur d'EPS référent lors de la sélective confirmera l'inscription des deux équipages via le site internet du CDV.

### ARBITRE

- Chaque collège pourra présenter à chaque rencontre un jeune arbitre qui sera, dans la mesure du possible, impliqué dans l'organisation de la journée.

### L'ORGANISATION : QUI FAIT QUOI ?

- Le Conseil départemental des Alpes-Maritimes subventionne l'organisation du TDC et octroie à l'UNSS une aide pour la prise en compte des frais de transport.
- Le Comité départemental de voile des Alpes-Maritimes (CDV 06) assure la coordination du TDC avec les bases nautiques du département, et notamment en :
  - gérant les inscriptions des collèges lors de la Finale et en transférant les effectifs à l'UNSS pour l'organisation des transports ;
  - diffusant les résultats des rencontres sur son site internet : [www.cdvoile06.fr](http://www.cdvoile06.fr) ;
  - éditant les résultats de l'année ;
  - soutenant les bases nautiques au travers d'une participation aux frais d'encadrement ;
  - participant activement à la Finale du TDC par la présence de ses cadres.
- L'U.N.S.S. :
  - délivre les licences ;
  - inscrit le TDC dans le calendrier U.N.S.S. ;
  - assure les transports lors de la finale.
- Les bases nautiques des Alpes-Maritimes :
  - certifient conformément au code du sport disposer d'une assurance en Responsabilité Civile couvrant ce type de manifestation ;
  - déclarent la manifestation à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes ;
  - inscrivent les participants auprès du CDV 06 ;
  - s'engagent à préparer le matériel afin qu'il soit prêt à naviguer à 13h00 ;
  - mettent à disposition les Catamarans ;
  - encadrent et assurent le bon déroulement de la sélective ;
  - organisent la remise des prix de la journée et le goûter

## **Trophée des Collèges 2021-22**

- transmettent au CDV 06 les résultats de la sélective.
- Les professeurs d'EPS :
  - inscrivent auprès de la base nautique les collégiens pour la sélective
  - organisent la formation des jeunes arbitres U.N.S.S.
  - participent au bon déroulement de la sélective avec les techniciens des bases

### **FORMAT DE COURSES**

- Chaque base nautique définit son format de sélective.

### **REMISE DES PRIX**

- Sélective : récompense au minimum pour les 2 équipages sélectionnés pour la Finale
- Finale : récompense pour les 3 premiers collèges

### **CENTRE D'ENTRAINEMENT SPORTIF**

Patrick Molineri, Directeur UNSS propose son aide pour établir les conventions entre les établissements scolaires pour mettre en place si nécessaire, un centre d'entraînement sportif afin de permettre à un enseignant d'EPS, qui encadre une activité voile, d'accueillir des collégiens de plusieurs établissements.

### **CONTACTS**

Frédéric Minucci, Cadre technique fédéral – 06 46 30 36 70 – [fred@cdvoile06.fr](mailto:fred@cdvoile06.fr)

Thaïs Smazenka, Chargée de la gestion administrative – 06 18 75 28 83 – [contact@cdvoile06.fr](mailto:contact@cdvoile06.fr)

Fait le 14 octobre 2021.